Marzan

[maʁzɑ̃] est une commune française, située dans le département du Morbihan en région Bretagne.

Cette ancienne paroisse agricole et rurale, doit, à sa situation de carrefour sur la voie fluviale de la Vilaine, et aux passages des voies terrestres, d’avoir eu un passé mouvementé depuis que l’homme remonte les fleuves, les traverse et protège ces lieux. En 1945, elle fait face à la frontière ouest de la poche allemande de Saint-Nazaire. Aujourd’hui deux ponts et un axe routier rapide, réduisent les temps de transport et favorisent l’installation d’habitants qui travaillent dans des communes plus importantes

Gentilé Marzannais, Marzannaises

Population municipale 2 263 hab. (2015 en augmentation de 12,92 % par rapport à 2010)

Densité 67 hab./km2

Population aire urbaine 8 338 hab.

Géographie

Marzan, située au sud-est du département du Morbihan, est la seule commune du canton de La Roche-Bernard sur la rive droite de la Vilaine. Les communes les plus proches sont La Roche-Bernard et Nivillac sur la rive gauche, Arzal au sud et Péaule au nord, sur la même rive. Son territoire est bordé, au sud et à l'est, par la vallée de la Vilaine. La vallée du fleuve y est encaissée : les versants, du côté de Marzan, ont un dénivelé de 40 à 50 m. La route nationale 165, de Nantes à Brest, traverse la commune d'est en ouest, elle franchit la Vilaine par le pont du Morbihan, inauguré en 1995.

Les limites de la paroisse ont sans doute été fixées en grande partie par des éléments naturels ; celle avec Péaule suit avec quelques variantes l'étier de Marzan, puis le ruisseau de Marzan avant d'obliquer vers le nord en suivant le ruisseau de Kerhouarn. Avec la commune du Guerno, établie en 1805, elle suit depuis la Hutte à la Rose jusqu'à Casprais le ruisseau qui se jette dans celui de Marzan à Trevalvy. Ensuite les correspondances sont moins nettes, sans doute la ligne de partage des eaux entre le bassin du Saint-Eloi et celui de la Vilaine a-t-il servi de guide avant de rejoindre brièvement, entre Queldan et Le Cosquer, le tracé du ruisseau qui se jette dans la Vilaine entre Belléan et L'Isle ; enfin elle rejoint l'ancienne voie romaine séparant les territoires de Marzan et Arzal.

Les altitudes les plus élevées se situent au nord de la commune suivant une ligne de crête depuis le moulin de Kertouard (82 m), passe par les anciens moulins de Kermourio (74 m) et rejoint le nord de Kergorden (73 m dans le Bois-des-moines). Elle est bordée au nord par le ruisseau de Marzan qui s'encaisse progressivement avant de se jeter dans la Vilaine en passant par le moulin de Craslon et celui de Marzan.

Géographie historique

La Vilaine a longtemps formé une limite et Marzan, jusqu'en 1789, s'est trouvée en situation de frontière à l'est :

du territoire des Vénètes sous les Gaulois et les Celtes, puis de la cité des Vénètes à l'époque gallo-romaine ;

du pays vannetais ou plus précisément du Haut-vannetais à partir du VIe siècle, territoire longtemps disputé entre les Francs et les Bretons ;

du Broërec après l'expansion des Bretons vers l'est au IXe siècle. Marzan se trouve alors proche de la frontière entre le pays bretonnant et le pays gallo et le breton y est parlé jusqu'au début du XIXe siècle2 ;

du diocèse de Vannes.

Dans l'État ducal, puis royal, Marzan relevait, pour la justice, du présidial et de la sénéchaussée de Vannes et pour l'administration, de la subdélégation de la Roche-Bernard établie au XVIIIe siècle dans le cadre de la nouvelle généralité de Bretagne.

**Un lieu de passage**

Pendant des siècles le franchissement de la Vilaine a été assuré par deux bacs.

Le plus ancien, au passage de l'Isle, situé à 3 km au sud-ouest du bourg, correspond à la traversée de la voie romaine de Nantes à Vannes entre Férel et Noy en Arzal. Depuis le haut Moyen Âge il était contrôlé par les ducs de Bretagne. Au XVe siècle, François II fait don à l'abbaye de Prières, non seulement du château et du passage mais aussi de la seigneurie de l'Isle avec tous les droits et la juridiction qui y sont attachés. Donation confirmée par Anne de Bretagne et Charles VIII: en effet, un mandement du 3 octobre 1490 permet aux moines de l'abbaye de Prières, après quelques démêlés avec le maréchal de Rieux, d'établir une maison et une « hôtellerie » sur le lieu de passage de la Vilaine, appelé « passage de l'Isle ». Il y est précisé qu'il constitue un lien entre le Broërec et Guérande.

Le passage de Guédas existe au moins depuis le XIIIe siècle, face à la Roche-Bernard. Les ducs de Bretagne le donnent à l'abbaye de Prières après l'avoir racheté à Guillaume de la Roche-Bernard. Il semble être resté le moins important jusqu'au XVe siècle. Cependant l'ordre s'était inversé en 1790 où la valeur du passage de Guédas, y compris la ferme de la maison qui le contrôle, est estimée à 2 100 livres alors que celui de l'Isle n'en rapporte que 60 par an. À la fin du XIXe siècle, le Conseil général décide de l'abandonner: mis en adjudication il n'a pas trouvé d'acquéreur.

Les péages sur la Vilaine ont été les principaux revenus que le territoire de Marzan a tiré de sa situation. Le bourg de Marzan est construit à l'écart des grands axes et ses habitants ne semblent pas avoir tiré profit de la proximité de la route royale et de la Vilaine. Au début du XVIIIe siècle un inspecteur du roi, laconique, note :

« *Depuis Arzal on remonte les bords de la Vilaine [...]. Jusqu’à la paroisse de Rieux il n’y a aucun pescheur, les bords de la coste sont pour la plupart escarpés*. »

En outre, la traversée de la paroisse n'était pas très sûre ; Albert Jouvin de Rochefort (c. 1640 - c. 1710 ) qui voyage en 1670 entre Guédas et Muzillac en témoigne :

« *Après que nous eûmes passé la Vilaine, à Roche-Bernard, nous entrâmes dans les montagnes et quelque peu de landes, pour aller à Meuzillac, où il fallut commencer à nous servir de la langue bretonne [...] Au partir de cette bourgade, nous entrâmes dans un pays plein de bois, comme presque dans toute la basse-Bretagne, où souvent bien qu’il n’y ait point de bois, tous les grands chemins sont bordés de rangées d’arbres, de telle manière que n’y ayant pièce de terre qui ne soit fermée d’une rangée de hauts chesnes, on chemine entre les belles allées qui font paraistre le pays partout couvert, qui est naturellement rempli de bois. Il y a du danger dans ces routes d’estre maltraité des coquins qui s’atroupent armez de longs bastons avec un gros nœud par le bout, qui dans des cavées attendent les passans qu’ils assomment par derrière lorsqu’ils y pensent le moins. Et en passant j’avertiray le voyageur que dans le Bretagne il y a beaucoup de ces brigans, qui sont ordinairement des valets et serviteurs de gentilshommes [...].On s’y plaint aussi de la grande quantité de loups, qui souvent font d’horribles carnages, dont les bonnes gens du pays racontent mille histoires qui paraissent plus fabuleuses que véritables* ».

Toponymie

En 895, le cartulaire de l'abbaye de Redon, mentionne « Marsin », la paroisse rassemblant, apparemment, les territoires des communes actuelles de Marzan et Arzal. Le nom de Marzan vient, peut-être de Martin, ou est formé du breton arzh, qui signifie ours en français. Le fait que le patron de la paroisse « Saint-Martin de Vertou » soit accompagné d’un ours, selon l’hagiographie bretonne, justifie cette hypothèse. D’autres orthographes sont également attestées : Marsen en 1427 ; Marzen en 1427, 1448, 1464, 1481, et 1514. L’écriture actuelle de Marzan apparaît en 1536.

Histoire

**Les Romains sur les coteaux de la Vilaine**

Les rives de la Vilaine ont révélé un habitat ancien et le passage d’une voie romaine au lieu-dit « Gué-de-l’Isle» où a été retrouvée une médaille en or de Caius Posthumus Dardanus. Partant de Noy, la voie romaine de Nantes à Vannes remonte vers Arzal et sert de limite avec la paroisse de Marzan, puis se dirige sur la Croix-de-Cerf. De nombreux débris romains ont été retrouvés dans les parties de la commune la plus proche du fleuve, à l'Isle bien sur mais aussi à Vertin, la Fontaine Vertin, Belléan et Keruchoux.

**Une paroisse bretonne dès le IXe siècle**

La première mention de Marsin date de la fin du IXe siècle, sous le règne d'Alain le Grand. D'après un acte daté du 15 janvier 895, Keuric se rend au château de Rieux pour rencontrer l'abbé de Redon, en présence d'Alain le Grand, il demande que son fils, Morliuuet, soit admis chez les moines. C'est alors une pratique courante de placer dans les monastères des enfants en tant qu'oblats. En échange, il fait don de la terre de « Rancornou sise dans la villa de Priel, in Plebe Marsin » avec le serf qui y est attaché et les redevances qui y sont liées. Le rancornou (Rangornet?) correspond alors à une unité de mesure foncière d’une superficie de 20 à 30 hectares dont un dixième environ est cultivé. Qui était le donateur Keuric, avons-nous ici la trace d’un des derniers machtierns ?

**Une paroisse, mais plusieurs seigneurs**

Comme dans presque toutes les paroisses de Bretagne, celle de Marzan relève de l'obédience de plusieurs seigneuries dont la hiérarchie, l'importance et les pouvoirs ont varié au fil du temps et des successions.

Il semble que dès le XIIIe siècle, au moins, le territoire de la paroisse de Marzan relève de plusieurs seigneurs.

**Le seigneur de Marzan**

Il apparaît en 1269, en la personne de Guillaume de Marzen dans les comptes du duc de Bretagne, Jean Ier, ces seigneurs relèvent du comté de Rochefort; en 1438, cette famille disparaît avec la mort, sans héritier direct, d'un autre Guillaume de Marzen qui lègue sa terre à Jehan de la Châteigneraie. Celui-ci devient seigneur de la Châteigneraie-Marzen. La seigneurie relève en partie du duc de Bretagne auquel il fait hommage et en partie du comté de Rochefort. Sa famille se perpétue jusqu'à la fin du XVIe siècle, et la seigneurie après un bref passage par la famille de Bézic, est acquise, en 1610 par Jean Butault, qui prend dès lors le nom de Butault de Marzen. En 1750, après la mort de Louise-Marguerite Butault, elle entre dans la maison de Lorges. En 1786, elle passe au marquis de Grénédan, bisaïeul de François-Marie Toussaint du Breil de Pontbriand-Marzan, maire de la commune au XIXe siècle.

À la fin du XVIIIe siècle, en dehors des terres que les seigneurs de Marzan possédaient sur sept autres paroisses, les terres de la seigneurie de Marzan situées dans la paroisse relèvent du comté de Rochefort pour :

le manoir et ses dépendances situés au lieu-dit de la Cour, y compris le moulin à eau sur l'étier de Marzan ;

les métairies nobles de Saint-André, L'Ille, Kermarho et Kéroillet ;

les tenues à domaine congéable de Bodiston, du Petit-Cosquer, Kerguillaume, Rosquéran, du Téno de Kersouchard, Kergrisay20.

**Les biens de la seigneurie qui relèvent du domaine royal sont :**

deux moulins à eau et un moulin à vent ; En 1740, deux moulins à vent sont mentionnés sur la carte officielle de Cassini (Source I.G.N.) entre Kernest, Keruchou, Kerolet.

le four banal situé dans le bourg ;

plusieurs maisons du bourg ;

les Bois de l'enfant, au lieu actuel des landes de la justice entre Kerribèche et Bodilan21.

**Une marquetterie de terres nobles avec des droits enchevêtrés**

Une dizaine de petites seigneuries : existent à Kertouard, Quistilly, la Héchaie, Kerverlin, Keravélo, Kerguillaume, Kerjanic, Kerverlin et au Prédit. L'Abbaye cistercienne de Prières, fondée à Billiers en 1248 sur la requête de Blanche de Navarre (1226-1283), femme de Jean Ier Le Roux, deuxième duc de la famille de Dreux, est dotée de nombreuses possessions dans la paroisse dont les principales sont la seigneurie de l'Isle et de Guédas.

**La seigneurie de l'Isle et de Guédas**

Possession des ducs de Bretagne dès les XIe siècle et XIIe siècle, une forteresse y est sans doute construite. L'existence d'un château situé à 500 m au Nord du passage est attestée dès 1286 : le Château de l’Isle. Les ducs, dont la résidence principale est alors située à Suscinio « y passent quelques mois de l'année ». On peut facilement comprendre qu'ils veulent s'assurer le contrôle de cet endroit stratégique. Ils y installent une chaine pour contrôler le trafic sur la Vilaine et y perçoivent un péage important sur les bateaux qui remontent vers les ports de la Roche-Bernard et Redon. La seigneurie est cédée à Prières au XVe siècle. Anne de Bretagne lui donne le statut de terre noble avec ses exemptions. En outre, le 2 janvier 1498, Charles VIII accorde à l'abbaye le droit de lever divers impôts en Marzan et Arzal pendant dix ans, à la condition qu'ils restaurent et rebâtissent le château de l'Isle. Prières possédait déjà Guédas depuis le XIIIe siècle et à ces deux seigneuries, de Guédas et de l'Isle, sont surtout rattachés les droits de passage sur la Vilaine que les moines défendent parfois âprement. Dans un aveu de 1641, rédigé par l'abbaye de Prières, le territoire de la seigneurie est décrit comme « *comprenant tout ce qui est le long de la rivière Vilaine, depuis la maison de Noüe jusqu'au manoir et bois de Quistillic et au grand chemin qui conduit du bourg de Péaule à la Roche-Bernard, et s'étendant ès paroisses de Marzen et d'Arzal* ».

En 1853, Jean Ogée décrit la situation géographique et l’état de ruine de ce château dont il ne reste que des traces aujourd’hui. Il était bâti sur un promontoire rocheux, en forme de presqu'île « il est entouré des eaux de la Vilaine et n’a qu’une entrée étroite ».

La seigneurie du Prédit ( anc. Prédy ou Prédic ) en Marzan.

**La seigneurie de Quistilly**

Cette seigneurie était conjointe à celle de Fescal en Péaule. Son domaine était constitué d'un manoir, avec pigeonnier au nord, avec une cour attenante, un jardin et un verger clos de murs. Une métairie noble y était attachée. Elle possédait:

les bois de Bois-Marzan, Kersouchard, Kerrodet et Kergorden avec droit de chasse.

les deux moulins à vent de Kermourrio,

des métairies à Kerrodet, Kerniscop, Bois-Marzan, Kergrisay, Miquel, Pouran, Kermourio,

Une quarantaine de tenues à domaine congéable en Marzan et en Péaule.

une tenue en indivision avec les seigneurs de Kertouard à Largudon

Les seigneurs possédaient en outre la chapelle de Miquel où leurs armes étaient apposées. Ils y levaient des taxes sur la foire annuelle de saint Armel, le 16 août, qui était bien fréquentée26.

Au XVIe siècle, la paroisse est rattachée au doyenné de Péaule dans l'évêché de Vannes.

En 1730 des halles sont construites, près de l'église Saint-Pierre, au centre du bourg, elles sont démolies en 1932. Dans la première moitié du XIXe siècle, on trouve des terres de culture, des prairies, et quelques bois, les terres les moins fertiles étant couvertes par des landes qui recouvrent ainsi une bonne part du territoire. Des foires se tiennent plusieurs fois dans l'année

Culture et patrimoine

Il est surtout constitué d'objets d'orfèvrerie religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles : trois calices et quatre patènes en argent provenant des chapelles de Kertouard, de Miquel et de l'église Saint-Pierre font partie de la liste des objets classés par les Monuments historiques ainsi que l'ensemble du retable de la chapelle de Tremer avec ses statues, son autel et ses gradins.

**Église Saint-Pierre.**

Située au centre du bourg, elle est ouverte au culte catholique, son origine remonte aux XVIe siècle et XVIIe siècle, a été remaniée au fil du temps, sa nef date de 1745, et le cimetière qui l’entoure à l’origine a disparu. Des petits éléments architecturaux, comme des écussons, situés sur les murs extérieurs, rappellent sa fondation par les seigneurs de Marzan. Dans l’église on trouve notamment un autel de la Vraie Croix avec la mention « en 1632 », et une croix-reliquaire, en argent, réalisée en 1742. Cette croix d’autel possède des vitres permettant d’apercevoir une autre croix-reliquaire plus ancienne en argent doré.

**Chapelle Saint-Vincent-Ferrier28, au village de Trémer**

Construite au XVIIe siècle, elle est alors dédiée à saint Marc, Vincent Ferrier est un prédicateur venu précher à La Roche-Bernard en 1418, elle est restaurée au XXe siècle. Elle contient un retable et des statues en bois polychrome.

**Chapelle Notre-Dame28, au village de Miquel**

Lieu de pèlerinage du XVIIIe siècle, anciennement dédiée à saint Pierre puis saint Armel. Un pardon a lieu au mois de septembre.

**Édifice du XVIIIe siècle.**

Croix28, au village de Pouran

Croix en pierre datée du XVIIe siècle

Édifices civil

Ruines du moulin du Prédit.

Puits fermé.

Salle des Ajoncs.

**Château de Marzan**

Situé sur le bord de la Vilaine, il est actuellement une propriété privée. Daté du XVIe siècle, il est à l'origine propriété des seigneurs de Marzan, puis du comte de Lorges et ensuite des Du Breil. Le château possède aujourd'hui des écuries de 1863, une chapelle et un pavillon de chasse.

**Maison de Porsac XVIIe siècle30.**

Elle est à la fin du XVIIe siècle, la propriété d'Yves Chaignard, sieur de Porsac, avocat et sénéchal de la ville de Redon31.

**Vestiges du château du Prédit**

Visibles depuis la voie publique les différents vestiges du château, datant du Moyen Âge, sont actuellement des propriétés privées.

**Ruines du moulin à vent du Prédit**

Sur le sommet d'altitude 31 m, le moulin à vent du Prédit ( ruines ) est propriété privée. Nota : Ce n'est pas ce moulin qui est inscrit aux Monuments historiques mais un autre moulin (au Bourg).

**Ancienne école des Filles28, au bourg de Marzan**

Non loin du centre du bourg on trouve une ancienne école primaire public pour les filles, construite en 1933 à la suite d'une demande, datant de 1881, du préfet du Morbihan32. Lors de la fermeture de l'école, la mairie et la poste s'y installent . Au début des années 1990 après le départ de la Poste, elle devient bibliothèque municipale et salle communale des Ajoncs.

**Puits fermé**

Le puits restauré se trouve au centre du bourg.

**Maisons anciennes du bourg**

Le bourg possède encore des maisons anciennes, notamment autour de la place de l'église et dans les ruelles avoisinantes.

**Pont de La Roche-Bernard**

Le pont traverse la Vilaine entre les communes de Marzan et de Nivillac, le pont actuel est le troisième édifice construit sur le site.

Article détaillé : Pont de La Roche-Bernard.

**Pont du Morbihan**

Ce pont est un ouvrage d'art construit de 1993 à 1995 pour le contournement de l’agglomération de La Roche-Bernard par le nouveau tracé de la Route nationale 165 devenue voie express. De la culée de la rive droite située sur la commune de Marzan, les piétons ont la possibilité de traverser la Vilaine par une passerelle située sous le tablier routier.